

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.  
SÉANCE DU MERCREDI 20 MARS 2024 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 11

**Étaient présents :**

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Yannick OLIVERI-DUPUIS Conseillère Municipale Déléguée, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND , Marie-Laure RIVALS , Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Dominique BERNARD

**Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :**

Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale

**Étaient absents excusés :**

**Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, François MORELLE Représentant l'association AEI, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF**

**Secrétaire de séance : ISABELLE HERBERT**

---

**OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE "RESIDENCE AUTONOMIE"**

Rapporteur : Théo PEREZ

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le projet de budget primitif (BP) pour l'exercice 2024 du budget annexe « résidence autonomie La Fontaine » à la lumière du présent rapport explicatif, du document budgétaire fourni en annexe et des différents éléments d'information et de contexte exposés lors du débat d'orientation budgétaire.

De manière générale, ce projet est construit sur la base d'estimations sincères et prudentes, compte tenu des informations connues au moment de son élaboration. Il pourra être amendé en cours d'exercice, en tant que de besoin, par décision modificative.

Pour mémoire, le budget annexe de la résidence autonomie La Fontaine a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et est régi par la nomenclature comptable M22, applicable aux établissements et services sociaux ou médico-sociaux. Il s'accompagne de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement du budget annexe vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois sa masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe.

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe de la résidence autonomie La Fontaine s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		
Opérations réelles	423 963,00 €	406 787,81 €
Opérations d'ordre	10 039,00 €	1 000,00 €
Virement à la section d'investissement		
Résultat de fonctionnement n-1 reporté		26 214.19€
<b>Sous-total fonctionnement</b>	<b>434 002,00€</b>	<b>434 002,00 €</b>
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
Opérations réelles	48 500,00 €	33 000,00 €
Opérations d'ordre	1 000,00 €	10 039,00 €
Virement de la section de fonctionnement		
Résultat d'investissement n-1 reporté	17 873,41 €	
Affectation		19 273,36 €
Déficit prévisionnel d'investissement		6 461,00 €
Restes à réaliser n-1	1 399,95 €	
<b>Sous-total investissement</b>	<b>68 773,36 €</b>	<b>68 773,36 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL BP 2024</b>	<b>502 775,36 €</b>	<b>502 775,36 €</b>

Au préalable, il convient de préciser que le projet de budget primitif qui vous est présenté intègre une reprise par anticipation des résultats prévisionnels de l'exercice 2023. Les montants de cette reprise anticipée sont justifiés par une fiche de calcul des résultats prévisionnels établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée du compte de gestion de ce dernier. Ces documents sont joints en annexe.

#### **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Celle-ci s'équilibre à 434 002,00 € en dépenses et recettes.

#### **LES DÉPENSES**

<b>Dépenses de fonctionnement (en Euros)</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Projet BP 2024</b>
<b>Opérations réelles</b>		
GI - 011 – dépenses afférentes à l'exploitation	274 550	282 070
G II - 012 – dépenses afférentes au personnel	35 578	34 927
G III 016 – dépenses afférentes à la structure	133 416	106 966
<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>443 544</b>	<b>423 963</b>

<b>Opérations d'ordre</b>		
GIII - 016 – dépenses afférentes à la structure	4 500	10 039
<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>4 500</b>	<b>10 039</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>448 044</b>	<b>434 002</b>

Les dépenses relatives à l'exploitation (282 070€) comprennent principalement :

- 51 000 € pour les fluides (eau, gaz, électricité) de la résidence ;
- 180 000 € de remboursement de masse salariale au budget principal, identique à 2023 ;
- 41 520 € de remboursement de taxe foncière à LOGEOSEINE.

Le solde recouvre des achats de produits d'entretien et autres fournitures diverses, les frais de télécommunication, etc.

Les dépenses afférentes au personnel (34 927 €) correspondent à la rémunération d'intervenants extérieurs, pour le suivi du marché de chauffage ou encore dans le cadre des animations proposées aux résidents.

Enfin, les dépenses de structure représentent un total de 106 966 €, dont notamment :

- 15 000 € dédiés à la location du bâtiment ;
- 47 016 € affectés aux travaux et à l'entretien courant (parmi lesquels 25 000 € pour la réfection de la décoration intérieure de plusieurs logements) ;
- 8 000 € de maintenance (ascenseurs, extincteurs, chaudière) ;
- Les dotations aux amortissements, qui sont également une opération d'ordre sans mouvement de fonds, donnant lieu à une recette d'investissement équivalente : 10 039 €.

#### **LES RECETTES**

<b>Recettes de fonctionnement (en Euros)</b>	<b>BP 2023</b>	<b>Projet BP 2024</b>
<b>Opérations réelles</b>		
002 – résultat reporté de fonctionnement	53 684	26 214
GI - 017 – produits de la tarification	270 000	290 000
GII - 018 – autres produits	123 360	116 788
<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>447 044</b>	<b>433 002</b>
<b>Opérations d'ordre</b>		
GIII - 019 – produits financiers	1 000	1 000
<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>448 044</b>	<b>434 002</b>

Les produits de la tarification, c'est-à-dire les loyers versés par les résidents, sont en légère augmentation et s'élève à 290 000 € pour 2024.

Les autres produits sont en diminution par rapport au BP2023. Cette baisse est principalement liée au montant de la subvention d'équilibre versée par le CCAS qui s'établit à 93 701 € pour 2024 contre 99 622 € en 2023.

Le forfait autonomie 2024 attendu du Département pour un montant de 22 127 € en légère diminution du montant inscrit au BP2023.

En dernier lieu, le résultat de fonctionnement reporté, constaté à l'issue de l'exercice 2023, s'établit à 26 214€.

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Cette section s'équilibre à 68 773 € en dépenses et recettes.

### **LES DÉPENSES**

<b>Dépenses d'investissement (en Euros)</b>	<b>Projet BP 2024</b>
<b>Opérations réelles</b>	
001 – déficit prévisionnel d'investissement	17 873
16 – emprunts et dettes assimilées	4 000
21 – immobilisations corporelles	45 900
<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>67 773</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	
16 – emprunts et dettes assimilées	1 000
<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>1 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>68 773</b>

Les propositions de ce projet de BP 2024 en matière de dépenses d'investissement comprennent notamment :

Au chapitre 21, 25 000 € sont inscrits pour l'acquisition d'un minibus (sous réserve d'un financement Départemental), 15 000 € pour l'achat de bornes de recharge pour les véhicules électriques (sous réserve d'un financement Départemental), l'achat de mobilier de bureau et d'un ordinateur pour les gardiens.

Une somme de 4 000 € est prévue afin de rembourser les cautions reçues, lorsque l'état des lieux de sortie s'avère satisfaisant.

Quant aux reports sur 2024, correspondant à des restes à réaliser 2023, ceux-ci s'élèvent à 1 400 € et portent sur des dépenses sur l'exercice précédent mais non facturées ou mandatées au 31/12.

### **LES RECETTES**

<b>Recettes d'investissement (en Euros)</b>	<b>Projet BP 2024</b>
<b>Opérations réelles</b>	
007 – déficit prévisionnel d'investissement	6 461
1068 – affectation	19 273
13 – subvention à recevoir	28 000
16 – emprunts et dettes assimilées	5 000
<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>58 734</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	
28 – amortissements des immobilisations	10 039

<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>10 039</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>68 773</b>

Les recettes prévisionnelles 2024 incluent :

- Les cautions reçues à l'occasion de l'entrée dans les lieux de nouveaux résidents : 5 000 € ;
- Une subvention à recevoir de 16 000 € concernant le financement de l'acquisition d'un minibus et 12 000 € pour l'achat de bornes de recharge pour les véhicules électriques ;
- Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 19 273,36 € Cette recette matérialise l'affectation en section d'investissement d'une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice précédent. Elle vise prioritairement à équilibrer le déficit d'investissement reporté et le solde entre les reports de dépenses et de recettes ;
- Les dotations aux amortissements : 10 039 €.

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5, et R.2311-13,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.22,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 20 février 2024,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré,

### **DÉCIDE :**

- D'ADOPTER LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE » DU CCAS, TEL QU'EXPOSÉ CI-DESSOUS ET CONFORMÉMENT AU DOCUMENT BUDGÉTAIRE JOINT EN ANNEXE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP2024	RECETTES	BP2024
GI -011 – dépenses afférentes à l'exploitation	282 070,00 €	002 – résultat de fonctionnement reporté	26 214,19 €
GII- 012 – dépenses afférentes au personnel	34 927,00 €	GI - 017 – produits de la tarification	290 000,00 €
GIII-016 – dépenses afférentes à la structure	106 966,00 €	GI - 018 – autres produits	116 787,81 €
<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>423 963,00 €</b>	<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>433 002,00 €</b>
GIII-016 – dépenses afférentes à la structure	10 039,00 €	GIII - 019 – produits financiers	1 000,00 €
<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>10 039,00 €</b>	<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>434 002,00 €</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>434 002,00 €</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP2024	RECETTES	BP2024
001 – déficit prévisionnel d'investissement	17 873,41 €	13 –subvention à recevoir	28 000,00 €
16 – emprunts et dettes assimilées	4 000,00 €	007 – déficit prévisionnel d'investissement	6 461,00 €
21 – immobilisations corporelles	44 500,00 €	16 – emprunts et dettes assimilées	5 000,00 €
21 _ Restes à réaliser	1 399,95 €	1068- affectation	19 273,36 €
<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>67 773,36 €</b>	<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>58 734,36 €</b>
16 – emprunts et dettes assimilées	1 000,00 €	28 – amortissements des immobilisations	10 039,00 €
<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>10 039,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT</b>	<b>68 773,36 €</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT</b>	<b>68 773,36 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>502 775,36 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>502 775,36 €</b>

- D'APPROUVER LE REPORT ANTICIPE DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS ET, LE CAS ÉCHÉANT, DES RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE 2023 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 DU BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE ».
- D'AUTORISER LE REMBOURSEMENT, PAR LE BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE AUTONOMIE LA FONTAINE » AU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS, DES DÉPENSES DE PERSONNEL LUI INCOMBANT.

-----  
PJ : document budgétaire BP 2024, fiche de calcul des résultats prévisionnels 2023, liste des restes à réaliser (si nécessaire).

**ADOpte A L'UNANIMITÉ**

POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0    SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S